Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024_03_07-DE

ONDRES
Naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-07

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

Absents excusés :
Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

Absents :
Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS SCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que lors du conseil municipal du mois de novembre 2023 une délibération a déjà été prise concernant la participation financière de la commune pour les séjours skis des mois de décembre 2023 et mars 2024 au collège de LABENNE, suite à leur courrier en date du 9 octobre 2023,

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024_03_07-DE

CONSIDERANT qu'une nouvelle demande financière a été effectuée par le Collège de LABENNE en date du 14 janvier dernier pour l'organisation d'un séjour en Espagne du 5 au 12 avril 2024 auxquels 11 enfants ondrais participeront.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 30.00 euros par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'accorder une subvention de 30 euros/enfant au Collège de LABENNE pour l'organisation du séjour Espagne auquel des élèves ondrais participeront. Une attestation de présence au séjour des élèves ondrais devra être produite par l'établissement scolaire pour le versement de la subvention correspondante.

ARTICLE 2. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

MAIRIE D'ONDRES
40440

Pour extrait conforme,
Le 08 mars 2024,
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 03 / 2024
- après télétransmission électronique le 11 / 03 / 2024
- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 03 / 2024